

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2026-022

Le 13 avril deux mil vingt six

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pascal GIRIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2026

PRESENTS : M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BRAYER, Mme GIRAUD, M. JOMAIN, Mme DECK, M. JACQUES, M. MAS, Mme RIVET, M. WADBLEY, M. MAIO, M. JOTHIE, Mme SELLEM, M. CIMETIERE, Mme JOMARD, M. SEGARD, M. FINE, Mme GRONDIN, M. LABAEYE, Mme DURON, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. TROUVE

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme AUCAGNE (au profit de M. JOMAIN), Mme CHABERT (au profit de Mme SELLEM), Mme LACHIZE (au profit de M. WADBLEY), Mme PETOZZI (au profit de M. GIRIN)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JACQUES

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Objet : Election des administrateurs du CCAS

Considérant le résultat des élections municipales du 22 mars 2026,

Considérant que l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal, pour la durée du mandat de ce conseil.

Considérant les dispositions afférentes à la composition du conseil d'administration des centres communaux d'action sociale (CCAS) et au mode de désignation des administrateurs, élus ou nommés, sont codifiées aux articles L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'à l'article L. 237-1 du code électoral.

Par délibération n° 2026-021 du 13 avril 2026, en application de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'Administrateurs du CCAS, le conseil municipal de Limas a fixé ce nombre à 8 administrateurs.

Considérant que l'élection se fait au scrutin de liste.

Considérant la proposition de composition suivante, élaborée en tenant compte des trois listes qui composent le Conseil Municipal :

Mme Annie DECK
Mme Anne RIVET
Mme Catherine GIRAUD
Mme Dominique JOMARD
M. Gilbert JOMAIN
Mme Marie-Christine PETOZZI
Mme Michelle DURON
Mme Véronique PARIOT

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 069-216901157-20260413-2026022-DE



Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité (27 POUR), décident d'élire les 8 membres du CCAS, issus du conseil municipal, selon la proposition détaillée ci-dessus.

Pour extrait conforme
Pascal GIRIN, Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

